

Mauvaises herbes dans le gazon

Dans notre société d'aujourd'hui, il y a de très grands coûts, environnementaux et économiques, liés à l'obtention d'une pelouse parfaite, sans aucune « mauvaise herbe ». Il est donc important de déterminer votre seuil de tolérance face à ces envahisseurs du gazon avant d'établir un plan d'action.

Tout d'abord, il faut savoir que les mauvaises herbes ont beaucoup de difficulté à s'établir dans une pelouse très dense dont la longueur est adéquate. En effet, si votre pelouse est soudainement envahie par les mauvaises herbes, cela signifie qu'elle est affaiblie (mauvaises conditions de culture, sol pauvre, acide ou trop compact, etc.). L'adoption de bonnes méthodes culturales vous aidera donc à contrer ce problème.

Qu'il s'agisse de pissenlits, de plantain, de digitale, de fraisiers ou de lierre terrestre, les mauvaises herbes prennent souvent le dessus là où les graminées du gazon ont déjà de la difficulté. À Rosemère, les sols sont lourds et compacts à plusieurs endroits, surtout en raison de grande quantité d'argile. Ces conditions favorisent entre autres les mauvaises herbes à grosses racines pivotantes comme le pissenlit et le plantain mais favorisent aussi le lierre terrestre. D'autres se plaisent particulièrement bien dans les sols pauvres ou acides (fraisiers), il suffit donc de bien fertiliser avec des engrais naturels et d'ajouter de la chaux pour balancer le pH du sol. Un test de sol (offert par plusieurs centres de jardinage) peut s'avérer très utile pour vous aider à faire les bons choix.



Pissenlits au printemps

Un des grands défis actuellement est d'éviter d'exposer trop longtemps aux mauvaises herbes les plaques de pelouse endommagées par les vers blancs. En effet, si on tarde trop à réensemencer ces endroits dénudés au printemps, ce sont surtout les mauvaises herbes annuelles qui vont venir s'établir, dont la très allergène herbe à poux ou la digitale, qui est très difficile à éliminer. Ces mauvaises herbes doivent être arrachées le plus rapidement possible au printemps, avant la floraison ou avant qu'elles ne libèrent leurs graines.

Un conseil : si vous achetez des herbicides à « faible impact », tels que TOPGUN ou ÉCO CLEAR, vendus dans les centres de jardin, utilisez-les aux bonnes concentrations et évitez d'en mettre trop sur la pelouse car ils éliminent souvent tous les végétaux sans distinction d'espèce. Ces produits sont plus intéressants à utiliser pour les mauvaises herbes qui se trouvent entre les pierres d'un pavé uni, ou près de l'asphalte.



Plant de fraisier sauvage

L'arrachage manuel reste cependant la façon la plus efficace et écologique de se débarrasser des herbes qui vous importunent. Un conseil : remplissez le trou laissé par la mauvaise herbe vacante avec un mélange de terre et de semences à gazon, ainsi, l'espace nouvellement libéré ne servira pas à l'établissement d'une nouvelle intruse. Sachez également que plusieurs entrepreneurs offrent maintenant ce service.

Le cas du trèfle blanc :

Le trèfle blanc, que certains aiment alors que d'autres n'aiment pas, vit très bien parmi les graminées du gazon, mais il est vrai qu'il aura tendance à prendre le dessus dans les sols secs ou pauvres. Pour maintenir un bel équilibre entre les deux, adoptez de bonnes méthodes culturales.

Si vous êtes de ceux qui l'adorent parce qu'il demande peu d'entretien et reste vert lors des périodes de canicule, sachez que son ensemencement est plus efficace au printemps. Malheureusement, il est plus sensible au gel lorsqu'il n'est pas recouvert de neige pendant l'hiver.

Le Gluten de maïs :

Le Gluten de maïs empêche la germination des graines de mauvaises herbes (pissenlit, plantain, digitale) mais il n'est pas un herbicide proprement dit. Il n'affecte donc pas les plantes déjà présentes sur la pelouse, ni le gazon. Il peut être appliqué au printemps, lorsque les lilas commencent à fleurir. Par contre, si vous prévoyez réensemencer votre pelouse, vous devrez alors attendre à l'automne car ce produit empêchera aussi la germination des semences à gazon.

Vous pouvez aussi appliquer le gluten de maïs au début septembre. Il est toutefois important de l'utiliser avec modération, surtout si vous avez déjà fertilisé, car il contient beaucoup d'azote.

Et les herbicides ?

La réglementation municipale interdit le recours à des herbicides de synthèse pour éliminer vos mauvaises herbes dans la pelouse. Le code de gestion des pesticides du Québec, entré en vigueur en avril 2006, est aussi extrêmement restrictif au niveau des herbicides.

Si votre entrepreneur en travaux d'entretien de pelouse vous propose un produit miracle pour les mauvaises herbes, soyez vigilant ! Le fameux « jus de betterave » n'est pas efficace au point de faire tortiller les pissenlits... L'ajout de pesticides dans ce produit (ou dans d'autres produits!) peut être plus fréquent qu'on ne le croit.

Certains nouveaux herbicides à faible impact, comme le Sarritor (champignon qui attaque les plantes), le Fiesta (chélate de fer aussi commercialisé sous le nom « Scott's Weed B-Gone ») et le Organo Sol (qui contient des acides citrique et lactique), peuvent être offerts par les entrepreneurs mais ne sont pas appliqués de façon traditionnelle.

À l'heure actuelle, malgré la commercialisation constante de nouveaux produits à faible impact, aucun produit écologique et sélectif (pour éliminer seulement les mauvaises herbes de la pelouse) **n'est véritablement efficace**. Soyez donc alerte à toute odeur de produits chimiques dans votre entourage et contactez, s'il y a lieu, l'éco-conseiller aux Services techniques et travaux publics, au 450 621-3500, poste 3305.

Pour plus d'informations :

-Lévesque Micheline, 2008. *L'écopelouse – Pour une pelouse vraiment écologique*. Bertrand Dumont éditeur inc., 192 pages.

-Lévesque Micheline, 2005. *Le guide complet des pesticides à faible impact et autres solutions naturelles*. Isabelle Quentin éditeur, 214 pages.



Site Internet de Santé Canada sur la Pelouse :

www.healthylawns.net/ (bilingue)

Site Internet du code de gestion des pesticides du Québec :

www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/inter_en.htm (english)

Site Internet de L'agence anti-parasitaire du Canada :

www.pmra-arla.gc.ca/english/index-e.html (english)

Site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, document sur la toxicité des produits :

www.mddep.gouv.qc.ca/pesticides/commercial.pdf